

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**FINANCES - Taxes et  
produits communautaires  
- Admissions en non-  
valeur.**

==

**RAPPORTEUR  
M. le Président**

Date de convocation :  
12/09/17

Date d'affichage :  
12/09/17

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 68

Nombre de Conseillers  
votant : 66

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

**DES DELIBERATIONS**

Séance du 18 SEPTEMBRE 2017 à 18h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc BERTRAND représenté(e) par M. Jean-Marie ACCART, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, M. José PEREZ représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Agnès POTEL

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Alain RACHESBOEUF, M. Damien NICOLAS, Mme Monique BRY, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Paul PREVOST

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a fait parvenir les états de produits irrécouvrables compris dans les rôles, en vue de l'admission en non-valeur de leurs montants par le Conseil communautaire. Ces états résultent notamment de créances annulées suite à différentes procédures infructueuses constatées par huissier.

L'annexe ci-jointe présente les différents motifs de non-recouvrement de titres de recettes.

Le montant des produits irrécouvrables s'élève à :

Pour le Budget Principal : 9 011,43 € correspondant à 22 états de produits irrécouvrables afférents aux exercices 2005 à 2009 et 2011 à 2015 ;

<b>Motifs de présentation</b>	
Procès-verbal de carence	12 pièces pour 6 292,33 €
Poursuite sans effet	4 pièces pour 1 910,00 €
R.A.R. inférieur au seuil de poursuite	2 pièces pour 2,21 €
Personne disparue	3 pièces pour 663,37 €
Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	1 pièce pour 143,52 €
	<b>22 pièces pour 9 011,43 €</b>

<b>Tranches de montant</b>	
Inférieur strictement à 100 €	4 pièces pour 143,58 €
Supérieur ou égal à 100 € et inférieur strictement à 1 000 €	17 pièces pour 7 298,91 €
Supérieur ou égal à 1 000€ et inférieur strictement à 5 000 €	1 pièce pour 1 568,94 €
	<b>22 pièces pour 9 011,43 €</b>

Pour le Budget Assainissement : 262,43 € correspondant à 3 états de produits irrécouvrables afférents aux exercices 2003 et 2006 ;

<b>Motifs de présentation</b>	
Personne disparue	2 pièces pour 242,16 €
Poursuite sans effet	1 pièce pour 20,27 €
	<b>3 pièces pour 262,43 €</b>

<b>Tranches de montant</b>	
Inférieur strictement à 100 €	2 pièces pour 116,90 €
Supérieur ou égal à 100 € et inférieur strictement à 1000 €	1 pièce pour 145,53 €
	<b>3 pièces pour 262,43 €</b>

Pour le Budget Annexe Eau : 311 709,83 € correspondant à 3 485 états de produits irrécouvrables afférents aux exercices 2000 à 2017.

<b>Catégories de produits</b>	
Redevance eau	1 831 pièces pour 139 006,85 €
Redevance assainissement	1 654 pièces pour 172 702,98 €
	<b>3 485 pièces pour 311 709,83 €</b>

<b>Motifs de présentation</b>	
Procès-verbal de carence	455 pièces pour 36 051,06 €
RAR inférieur seuil de poursuite	1 pièce pour 0,01 €
Décédé et demande de renseignement négative	396 pièces pour 18 221,03 €
Personne disparue	311 pièces pour 34 664,12 €
Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	920 pièces pour 141 933,27 €
Certificat d'irrécouvrabilité	55 pièces pour 5 903,04 €
Surendettement et décision effacement de dette	1 347 pièces pour 74 937,30 €
	<b>3 485 pièces pour 311 709,83 €</b>

<b>Tranches de montant</b>	
Inférieur strictement à 100 €	2 784 pièces pour 86 094,25 €
Supérieur ou égal à 100 € et inférieur strictement à 1000 €	678 pièces pour 135 159,74 €
Supérieur ou égal à 1000 € et inférieur strictement à 5000 €	17 pièces pour 33 501,47 €
Supérieur ou égal à 5000 €	6 pièces pour 56 954,37 €
	<b>3 485 pièces pour 311 709,83 €</b>

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'admettre en non-valeur, les sommes portées sur l'état de produits irrécouvrables du budget principal, du budget Assainissement et du budget annexe Eau, établis par Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 63 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN ne prennent pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170918-40110-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/17

Publication : 29/09/17

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

## LEXIQUE ADMISSION EN NON VALEUR

**Poursuites sans effet** : Le comptable actuellement en poste n'a pas été en mesure de produire les preuves des diligences par les comptables successifs pour assurer le recouvrement de la créance correspondante.

**Certificat irrecevabilité** : Un document qui atteste le caractère irrécouvrable d'une créance, il permet de requalifier une créance en perte définitive.

**PV Carence** : Un constat d'impossibilité de récupérer la dette.

**Clôture insuffisante actif sur RJ-LJ** : (RJ redressement judiciaire LJ liquidation judiciaire) Créance concernant des sociétés placées en redressement ou en liquidation judiciaire. Un jugement de clôture de procédure a été prononcé.

**Personne décédée et demande de renseignement négative** : La succession du débiteur ne comporte pas d'actif ou ses héritiers ont renoncé à la succession.

**Personne disparue** : Le débiteur réside à l'étranger et il n'existe pas d'accord avec son pays de résidence pour le recouvrement des créances des collectivités territoriales françaises.

**RAR inférieur seuil de poursuite** : (RAR : Reste à recouvré) Sous une certaine somme la trésorerie ne poursuit pas le débiteur.

**Combinaison infructueuse d'actes** : Les poursuites exécutées n'ont pas permis de solder la créance, le redevable ne percevant que des revenus insaisissables ou étant non imposable.

**Surendettement et décisions effacement de dette** : Le redevable a saisi la commission de surendettement, laquelle a porté la créance dans le plan d'apurement de ses dettes ou accepté un moratoire sur le remboursement de ses dettes.